



POLYTECH[®]
TOURS

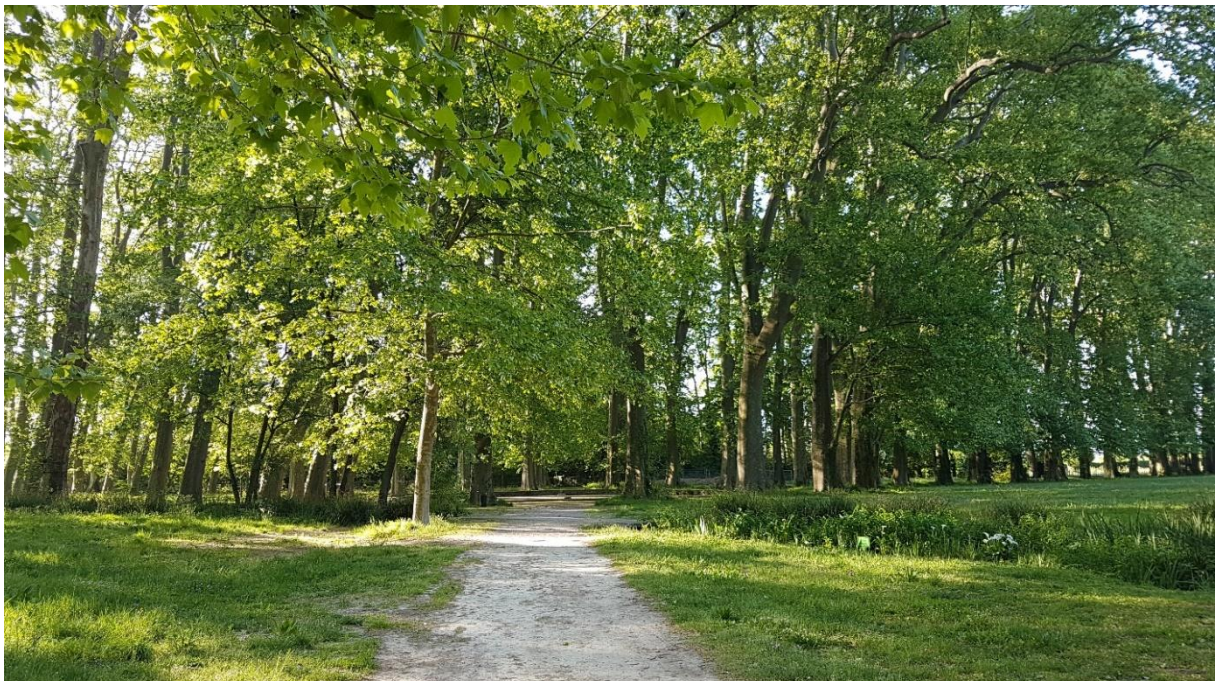
Département Aménagement



UNIVERSITÉ
FRANÇOIS - RABELAIS
TOURS

Transition douce entre un parc historique et un espace agricole en cœur de village.

LAVÉRUNE – Hérault – 34



SEGURET Manon

GAE3 – 2016-2017

Tuteur : ETIENNE Laurent

Remerciements

Je tiens à remercier les personnes qui m'ont permis de mener à bien ce projet.

- M. Etienne Laurent, mon tuteur, pour ses conseils avisés et sa disponibilité au cours de ce semestre. Ils m'ont été d'une grande utilité pour ce premier projet personnel d'aménagement.

- Mr Roger Caizergues, Maire de Laverune, Mme Déy Fraisse et Mr Philippe Lenoir, respectivement adjoints à la culture et à l'urbanisme, qui ont pris le temps de répondre à toutes mes questions et qui ont mis à ma disposition les archives municipales.

Table des matières

Introduction : Présentation de Lavérune	5
Partie 1 : Lavérune, le parc de son château et le projet d'Agriparc : la frontière entre deux espaces antonymiques.....	7
Le château des Evêques	7
Le parc : comment il est utilisé, par qui, pourquoi ?	7
Analyse des aménagements en cours.	8
Les acteurs.....	10
Le projet de l'Agriparc	11
Présentation du projet de la mairie	11
Les acteurs.....	12
Opportunités et inconvénients liés au projet d'Agriparc	13
Partie 2 : Une transition douce, entre un lieu contemplatif et une zone productive.....	15
Topologie du lieu	15
Contradictions d'aménagement dans le parc	16
Utilité d'une zone de transition.....	18
Une fusion douce grâce aux cheminements	18
Partie 3 : Réalisation : la zone de transition, un nouvel espace.....	20
Aspect paysager	20
Les fontaines.....	21
Le jardin à l'anglaise	21
Le labyrinthe.....	22
Solution des problèmes ponctuels	22
Le parcours de santé	22
Le terrain de pétanque	22
L'aire de jeux.	23
La zone de transition : des nouveaux espaces pour les usagers	23
L'orangerie : un espace de partage	23
La pédagogie au cœur de la nature.....	25
Conclusion	26
Bibliographie.....	27
Annexes	28
Fiche de lecture 1 : CAIZERGUES, Roger. <i>Lavérune : un village en terre d'Oc</i> . Manchecourt : Maury imprimeur SA, 2000. 159 p.....	28

Fiche de lecture 2 : LAGNEAU, Antoine, BARRA, Marc, LECUIR, Gilles. <i>Agriculture urbaine</i> : Vers une réconciliation ville-nature. Neuvy-en-Champagne (72240) : Éd. le passager clandestin, 2015. 1 vol. 313 p.....	29
Annexe 3 : Tableau récapitulatif des propriétaires du domaine du château.....	31

Table des illustrations :

Figures :

Figure 1 : Modélisation du parc aujourd'hui et ouvertures possible vers l'agriparc.....	16
Figure 2 : Aménagement du jardin à l'anglaise	18
Figure 3 : Vue en perspective de l'allée menant au jardin à l'anglaise.....	18
Figure 4 : Coupe transversale de la frontière sur l'allée principale.....	19
Figure 5 : Coupe longitudinale de la frontière sur l'allée principale	19
Figure 6 : Indication de la coupe transversale de la figure 7.....	24
Figure 7 : Coupe transversale de l'allée devant l'orangerie menant à l'agriparc.....	24

Cartes :

Carte 1 : Positionnement de Lavérune à l'échelle nationale	5
Carte 2 : Positionnement de Lavérune à l'échelle départementale.....	5
Carte 3 : Localisation du parc du château et de la plaine agricole du projet d'agriparc dans la commune de Lavérune	6
Carte 4 : Le parc du château des Evêques: utilisation de l'espace	7
Carte 5 : Localisation du projet d'Agriparc de Lavérune	11
Carte 6 : Choix de la zone d'étude.....	15

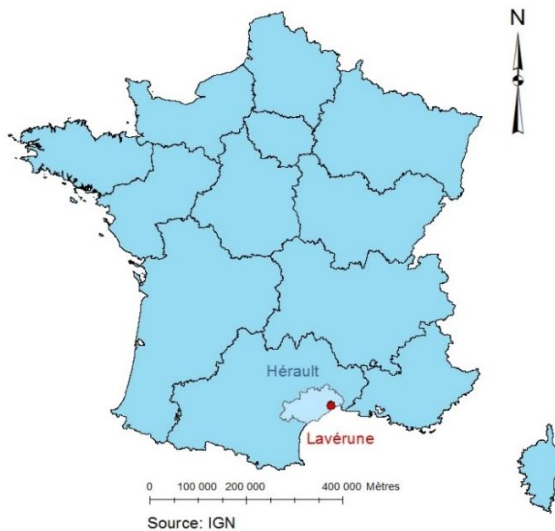
Photos :

Photo 1 : Plan du Château des évêques et du parc au XVIIIe siècle.....	8
Photo 2: Le vivier	9
Photo 3 : Le jardin à la française.....	9
Photo 4: Orangerie du parc à l'abandon (photo personnelle)	9
Photo 5 : Le mur d'enceinte de la zone agricole	14
Photo 6 : Grillage au fond du parc.....	15
Photo 7 : Grillage au fond du parc près du vivier	15
Photo 8 : Plantation de rosiers autour d'infrastructures du parcours sportif	16
Photo 9 : Aire de jeux pour enfants dans le parc	17
Photo 10 : Zone de compostage du parc.....	17
Photo 11 : Fontaine du jardin de Catherine de Médicis au château de Chenonceau	21
Photo 12 : Fontaine à l'arrière de la ferme du XVIe siècle du château de Chenonceau	21
Photo 13 : Fontaine du potager du château de Chenonceau	21
Photo 14 : Labyrinthe en Bambou.....	23
Photo 15 : Orangerie du château de chenonceau.....	25
Photo 16 : Poubelles de tri des matières organiques.....	25

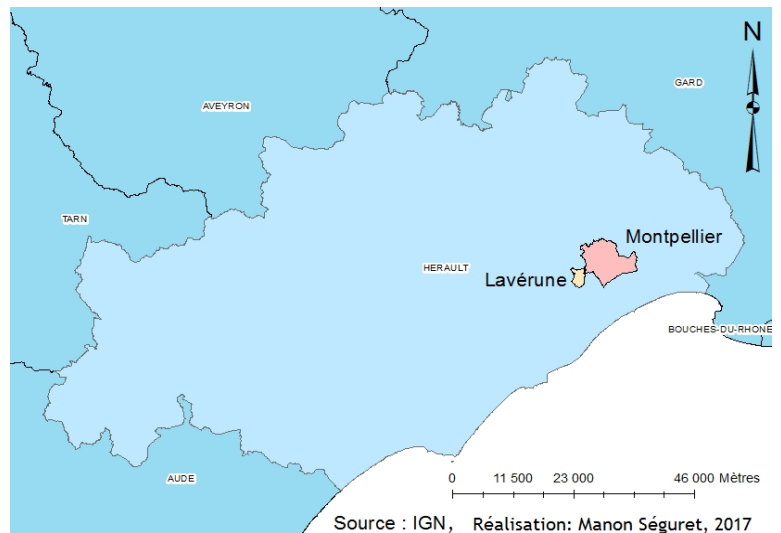
Schémas :

Schéma 1 : Acteurs intervenant dans le réaménagement du parc.....	10
Schéma 2: Acteurs de la mise en place du projet d'Agriparc à Lavérune	12
Schéma 3 : Organisation de gestion du projet d'Agriparc.....	13
Schéma 4 : Modélisation du parc aujourd'hui et ouvertures possible vers l'agriparc	16

Introduction : Présentation de Lavérune



Carte 2 : Positionnement de Lavérune à l'échelle nationale



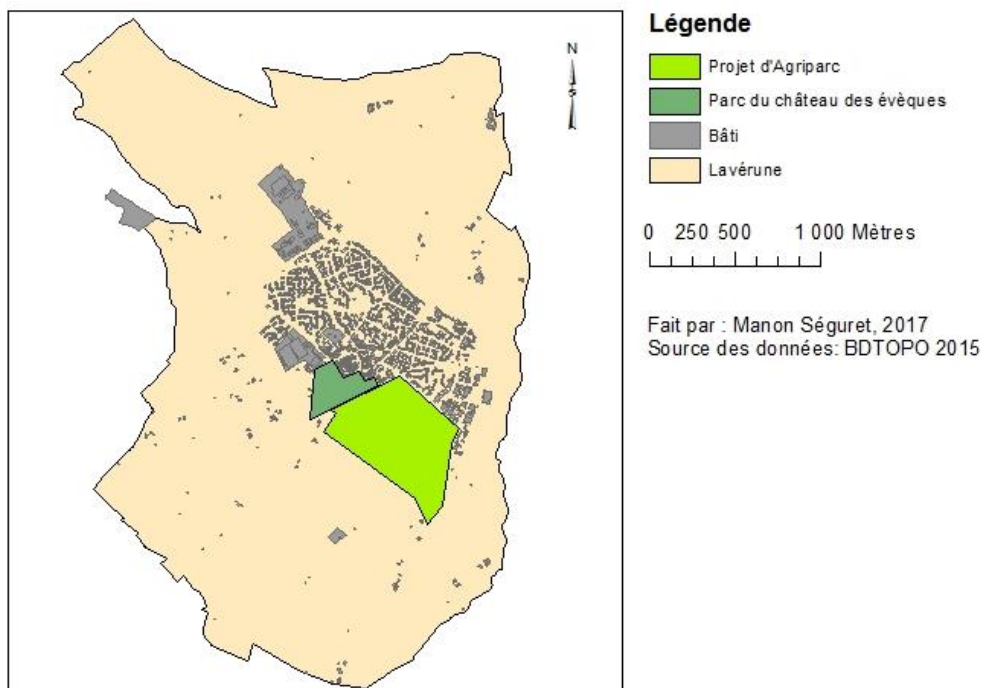
Carte 1 : Positionnement de Lavérune à l'échelle départementale

Lavérune est un village de presque 3000 habitants situé au contact de Montpellier, à l'ouest de cette ville, et au sein de sa métropole. Il se situe également à 17km de la méditerranée (Palavas-les-Flots)(1). Sans être une commune rurale, et malgré cette proximité avec la capitale du Languedoc, (le cœur du village est situé à 8 km du centre-ville de Montpellier) Lavérune a gardé son âme de village viticole méridional. Bien que la majorité des habitants travaillent maintenant à Montpellier, le village a gardé une réelle identité au travers une vie associative et culturelle... importante. Le château des évêques, et son parc, sont situés en plein cœur du village. Ils sont aujourd'hui des éléments fondamentaux de l'identité Lavérunoise.

La commune n'a pas de vocation touristique particulière, mais son château et son parc, classés au patrimoine des Monuments Historiques sont toutefois prisés des habitants de l'agglomération de Montpellier. Cette dernière organise régulièrement des manifestations artistiques dans ces lieux chargés d'histoire (Cf. infra). Longtemps propriété privée, le château est devenu propriété de la commune en 1973 grâce à la volonté de la Municipalité de l'époque, le château et son parc ont pu alors, être ouverts comme lieux publics, aux villageois. Dans un premier temps, la mairie n'a pas acheté une plaine agricole attenante, historiquement liée au château. Elle est donc restée inaccessible au public. Devenu bien municipal, le château a accueilli nombre de services ou lieux culturels chers aux villageois (Cf. infra). Le parc est quant-à lui investi tant par les familles, et les enfants pour la promenade que par les coureurs à pieds, les joueurs de pétanques du village, ou simplement les seniors qui aiment s'y retrouver. Les fêtes du village : Fête Nationale le 14 Juillet, mais aussi fête votive sont des événements importants, qui rassemblent les habitants de la commune dans ce lieu qui leur est cher.

Ce lieu, rendu public, est donc devenu un centre d'intérêt incontournable pour tous les villageois.

Jusqu'en 2015, la commune s'est développée presque exclusivement au nord/nord-est du parc du château de et de sa plaine agricole, respectivement de 6 et 16 hectares. On peut le constater sur la *carte 2* ci-contre. Ces deux espaces sont classés respectivement en zone « Naturelle » et « Agricole » dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) (2). Ils sont tous deux entourés d'un long mur de pierre créant une discontinuité



Carte 3 : Localisation du parc du château et de la plaine agricole du projet d'Agriparc dans la commune de Lavérune

géographique très importante sur le territoire de la commune. La municipalité actuelle est en cours d'acquisition de la plaine agricole et souhaite amener ces deux espaces vert à jouer un rôle important dans la vie du village. De nombreux projets de réaménagements historiques ont été menés dans le parc et le château. Depuis 2014, un projet « d'Agriparc » de 32 hectares est également inscrit en tant que 1^{ère} action dans l'agenda 21 local (plan d'action local visant à développer le développement durable au XXI^e siècle) de Lavérune (3). Une partie du projet se situerait à l'emplacement de la plaine agricole historique du château.

Le parc et l'Agriparc sont deux projets portés par la mairie, mais le projet d'Agriparc n'étant pas à un stade très avancé, l'aménagement de l'interface n'a pas encore été réfléchi. J'ai donc choisi de me focaliser sur cette zone et proposer une transition douce qui n'impacterait pas les fonctions respectives des deux projets. J'ai délimité une bande d'environ 7 hectares répartie à cheval sur le parc et l'Agriparc. Cette zone englobe les infrastructures du parc à aménager proche de la frontière avec l'Agriparc. Au niveau de ce dernier, la bande de terrain choisie pour faire partie de la bande de transition englobe l'ancien jardin à l'anglaise.

Partie 1 : Lavérune, le parc de son château et le projet d'Agriparc : la frontière entre deux espaces antonymiques.

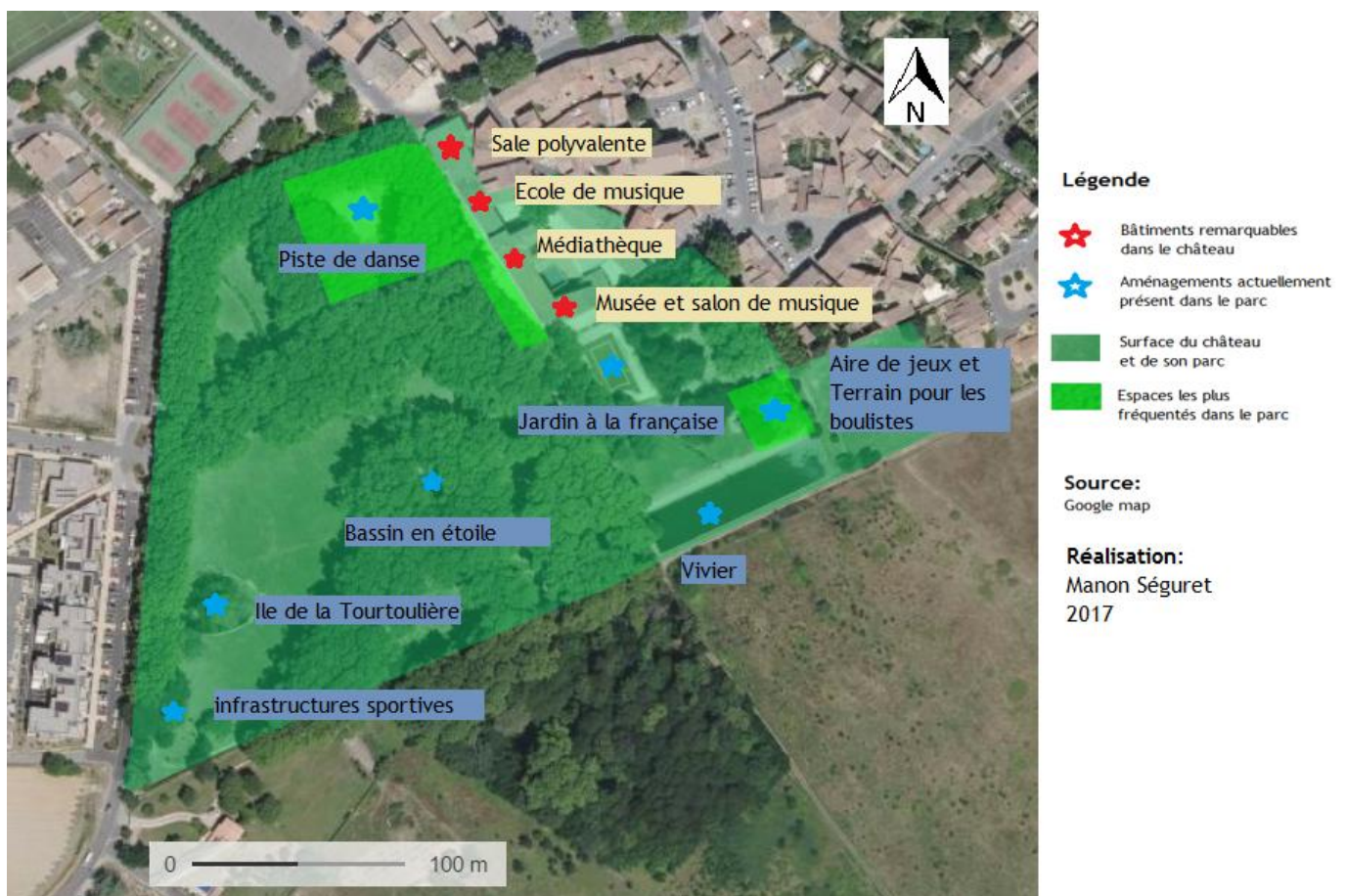
Le château des Évêques

Depuis le Xe siècle, le site du château de Lavérune et son parc ont appartenu à une succession de propriétaires laïques, protestants, catholiques et, de nouveau, laïques. La période des propriétaires catholiques qui s'étale le long du XVIIIe siècle, a donné son nom au lieu baptisé le « Château des Evêques ». Bien que la période soit relativement courte, les évêques de la région ont façonnés le lieu, particulièrement le parc, selon les valeurs de l'époque.

Le parc : comment il est utilisé, par qui, pourquoi ?

Depuis 1973, le parc et son château appartiennent au domaine privé de la mairie de Lavérune. Celle-ci l'ouvre gratuitement au public pour offrir aux habitants de la commune un espace vert aménagé et agréable. Le parc ne doit toutefois pas être banalisé ; c'est un lieu chargé d'histoire et il serait dommage de ne le considérer que comme un espace vert du village.

Le château des évêques est un des espaces de vie les plus importants du village. Dans les bâtiments on retrouve de nombreux services utiles à la population. Bien que je ne m'intéresse pas dans mon projet à l'aménagement du bâti, il est important de le noter pour comprendre la dynamique du lieu.



Carte 4 : Le parc du château des Évêques: utilisation de l'espace

La *carte 4* ci-dessus présente la répartition des lieux remarquables du château et de son parc :

Le château a longtemps abrité entre autres la cantine scolaire ce qui l'a inscrit dans la mémoire de toute une génération de villageois. Aujourd'hui, il conserve la médiathèque municipale, le musée Hoffer Bury, géré par une association « loi 1901 », l'école de musique intercommunale, le « salon de musique » utilisé en salle de concert et des salles louées lors d'évènements.

Le parc en lui-même est utilisé comme nous l'avons vu en introduction, comme lieu de promenade et de loisir. On y retrouve entre autre des jeux d'enfants, des espaces aménagés pour les boulistes et un parcours sportif. C'est le seul espace vert aménagé du village à l'heure actuelle. (4)

Analyse des aménagements en cours.

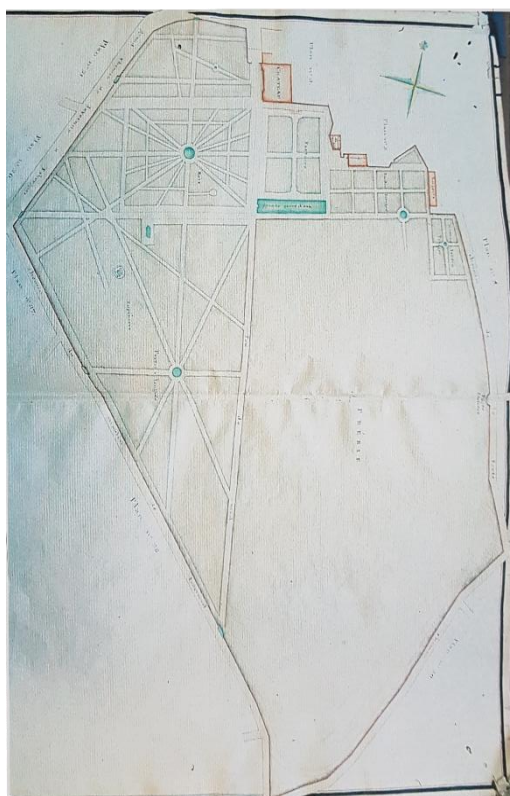


Photo 1 : Plan du Château des évêques et du parc au XVIII^{ème} siècle

(Source : archives municipales)

La mairie ne souhaite toutefois pas « vulgariser » ce lieu emblématique.

L'histoire du parc commence à l'ère romaine mais les aménagements les plus importants ont été effectués entre le 17^e et le 19^e siècle par des personnalités laïques ou par des évêques (5). La mairie souhaite réhabiliter le parc et restaurer son aspect historique du 18^e siècle.

Sur la *photo 1* (ci-contre), on observe l'aménagement du parc du 18^e siècle. Au sud-est, les évêques avaient disposé des potagers et des plants d'herbes médicinales. Directement au sud du château, on peut voir le découpage des 4 jardins à la française et le vivier en contrebas. La partie ouest était occupée par les allées de promenade.

Aujourd'hui, le parc ne suit plus exactement le plan d'époque. Les chemins de promenade ont disparus à presque 80% (6), et la partie dédiée au potager, la plus à l'est, est devenue une zone d'habitation privée tout comme une portion de la plaine agricole nord.

Aménagé au début du 18^e siècle par l'évêque de Colbert(4) , le vivier (*photo 2*) et le jardin à la française (*photo 3*) sont les deux éléments sur lesquels ont porté les premières restaurations effectuées par la mairie au sud du parc, respectivement en 2007 et 2010 (5).



Photo 2: Le vivier

Source :Photographie personnelle



Photo 3 : Le jardin à la française

Source :Photographie personnelle

D'autres projets sont déjà prévus comme un potager à l'est du vivier ou la mise en place de mobilier urbain dans l'esprit du XVIII^{ème} siècle. La mairie souhaite aussi aménager l'orangerie, actuellement en ruines (photo 4), le bassin en étoile et planter de nouveaux parterres à la française sur les anciens emplacements. Il faut toutefois noter que ces emplacements comprennent une zone particulièrement riche en biodiversité. En effet, Mr Brunet, propriétaire du parc au XIX siècle et passionné d'agronomie, y avait planté de nombreuses espèces exotiques. On trouve également dans cette zone le socle de la fontaine qui était à l'origine au sud des potagers du XVIII^{ème}. Il est prévu que ce socle soit déplacé au cœur du nouveau potager.



Photo 4: Orangerie du parc à l'abandon

Source :Photographie personnelle

Certains aménagements de la mairie comme la nouvelle aire de jeux ou la reconstruction de la « maison du jardinier » à la frontière sud, détonnent avec la volonté d'aménagement historique du parc. Ces infrastructures pourraient être repensées dans une dynamique plus globale.

A noter que ces aménagements sont « de style XVIII^{ème} siècle » et ne sont pas exactement identiques à ceux effectués par les évêques au XVIII^{ème} siècle. On ne parlera donc pas de restauration du lieu mais plutôt d'aménagement de style XVIII^{ème}. Cette différenciation terminologique nous permet une plus grande liberté dans le projet.

Les acteurs

La qualité des aménagements est optimisée par l'engagement de nombreux acteurs dans la mise en place du projet. Dans le *schéma 1* ci-dessous on comprend aisément que la mairie, propriétaire du lieu et commanditaire du projet, est au cœur des décisions. Ce schéma définit les rôles de chacun dans le projet : la mairie doit, avant tous travaux, informer la Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH). C'est un service de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Suite à la concertation, le préfet de région, par le biais de la DRAC, autorise ou non les travaux.(7) Pour financer son projet, la mairie peut faire appel à des aides (DRAC, Région, Département, Métropole) à hauteur de 80% du coût du projet. Après les autorisations et le financement, la mairie peut confier la conception du projet à un bureau d'étude puis, demander à ses employés de le réaliser.

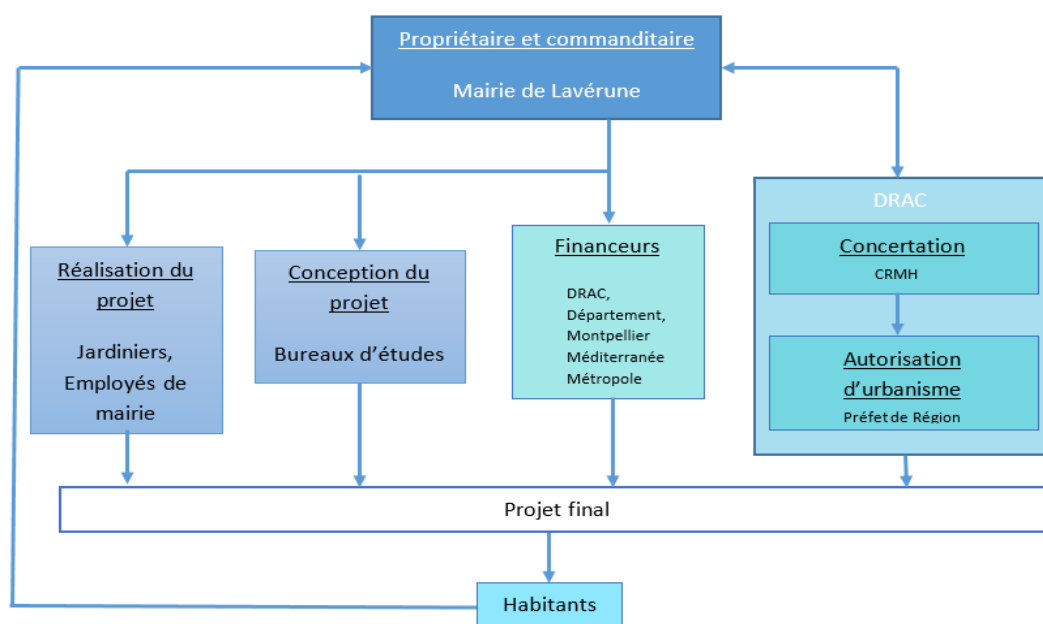


Schéma 1 : Acteurs intervenant dans le réaménagement du parc

Le projet final a un impact direct sur les habitants de la commune et les utilisateurs du lieu qui peuvent eux aussi interpeller la mairie au cours de la réalisation du projet.

Le projet de l'agri parc

Présentation du projet de la mairie



Carte 5 : Localisation du projet d'Agriparc de Lavérune

Source : « Le guide des Agriparcs », Montpellier Agglomération.

Depuis 2011, un « grand » projet d'Agriparc englobe à la fois le réaménagement de la plaine agricole du château et celui des berges du cours d'eau local : la Mosson. Il a pour but de restaurer la trame verte et bleue entre la commune de Lavérune et sa voisine Saint-Jean de Védas.

L'Agglomération de Montpellier définissait un Agriparc comme : « [...] un espace par essence multifonctionnel qui doit concilier fonctions urbaines et fonctions agricoles dans une stratégie gagnant-gagnant » (8).

Le projet d'aménagement de l'Agriparc est englobe donc la plaine agricole du château, actuellement en friche. Le projet, souhaité par la mairie, a d'abord été soutenu par l'agglomération de Montpellier qui l'a incorporé à son plan d'action de l'agenda 21 (8). Ce soutien est aujourd'hui confié à la Métropole qui a décidé de le maintenir. Il est devenu un des principaux projets de la Mairie de Lavérune, choisi comme action n°1 dans l'agenda 21 de la commune (3).

L'Agglomération de Montpellier précisait aussi le concept d'Agriparc en mentionnant quatre grandes fonctions (8) :

- La fonction de production

L'Agriparc doit présenter une activité économique tout en préservant un savoir-faire menacé par la spéculation des terres agricoles. Les espaces agricoles doivent être repensés pour s'adapter au milieu urbain ou périurbain dans lequel ils sont implantés.

- La fonction de consommation

L'Agriparc doit fournir une alimentation locale et de qualité aux habitants des alentours. Elle peut se présenter sous forme de paniers, de vente sur les marchés, de jardins familiaux ou d'utilisation dans les restaurants collectifs, le but principal étant la valorisation du circuit court.

- La fonction environnementale

Un Agriparc doit préserver ou aménager les espaces agricoles pour leurs valeurs patrimoniale et paysagère. Ces espaces contribuent aux maintiens de la biodiversité et des trames vertes et bleues dans les villes en créant des continuités écologiques.

- La fonction ludo-éducative

Un Agriparc doit enfin contenir des lieux récréatifs et pédagogiques. Des lieux de découverte et de promenade participent à la sensibilisation du public sur l'importance de lieux naturels et agricoles. Cette dernière fonction a doit viser un large public. L'Agriparc de Lavérune pourrait ainsi faire intervenir de nombreuses associations ou infrastructures spécialisés dans l'animation autour du thème de la nature : l'Ecolothèque (9) de la commune voisine, une ferme pédagogique ou encore des animations « jardin école » par une association comme le font déjà d'autres parcs comme La Gloriette à Tours(10).

Les acteurs

Un projet de l'envergure d'un Agriparc demande l'intervention de nombreux acteurs. Ce sont presque exactement les mêmes qui interviennent lors de la mise en place du projet (*Schéma 2*) et lors de son fonctionnement quotidien (*Schéma 3*). Les relations entre ces acteurs sont toutefois différentes.

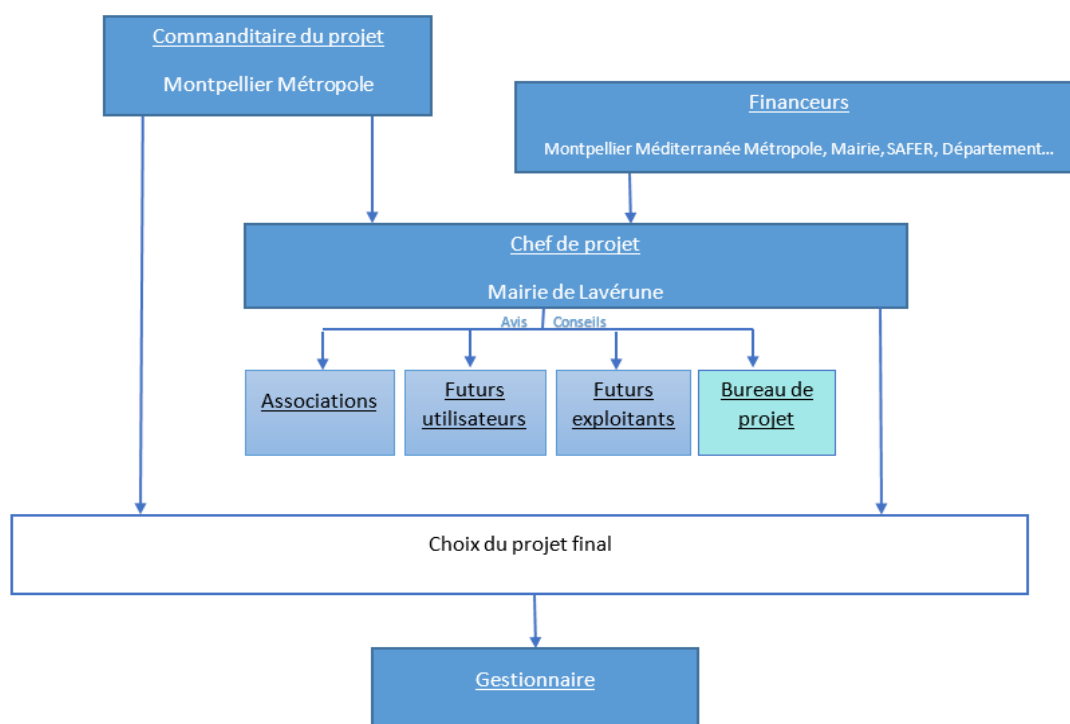


Schéma 2: Acteurs de la mise en place du projet d'Agriparc à Lavérune

Le projet d'Agriparc a été lancé par l'agglomération de Montpellier en 2011 pour répondre à un objectif du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), visant à préserver les espaces agricoles et naturels. Lavérune fait partie des deux sites-test avec la commune de Clapier. La mairie est le chef de projet. Elle est chargée de le mettre en place sur son territoire. Pour cela elle reçoit des financements qui peuvent venir de l'ancienne agglomération devenue Métropole Montpellier Méditerranée, du département, de la région ou de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) qui peut acquérir une partie des terres agricoles pour les céder ensuite aux agriculteurs ou à la mairie par exemple.

Le chef de projet est chargé de construire le projet. La mairie demande donc l'expertise d'un bureau d'étude pour l'aménagement du terrain. Pour mettre en place un projet durable, il est bon toutefois de consulter les futurs utilisateurs, exploitants et associations qui vont investir le lieu. Lorsque le projet final est décidé, on choisit un gestionnaire pour la gestion future et à long terme de l'Agriparc.

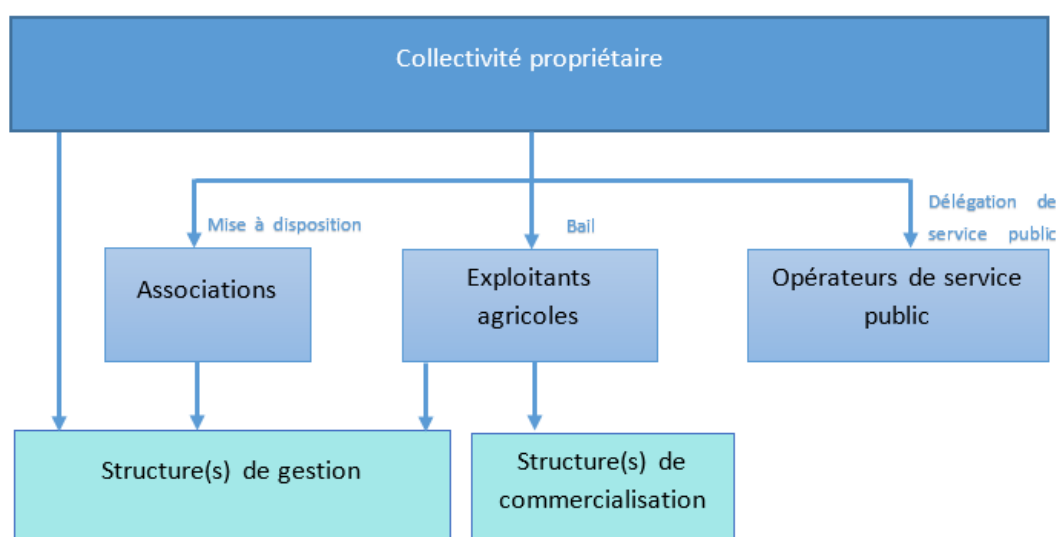


Schéma 3 : Organisation de gestion du projet d'Agriparc

Source : « Le guide des Agriparcs : l'articulation possible des différents acteurs du site », Montpellier agglomération

Le projet d'Agriparc, une fois mis en place, sera exclusivement supervisé par la mairie. Elle peut toutefois déléguer cette tâche à un opérateur de service public. Elle met à disposition des associations, des terrains à et propose des baux aux exploitants agricoles. Ces deux acteurs peuvent faire partie, au même titre que la collectivité propriétaire, de la (ou les) structure(s) de gestion du site. Les exploitants agricoles peuvent aussi être propriétaire ou locataire de structures de commercialisation pour répondre à la fonction de consommation de l'Agriparc.

Opportunités et inconvénients liés au projet d'Agriparc

Les fonctions occupées par la plaine agricole dans le projet d'Agriparc sont très claires. Toutefois, les plans de la zone ne sont pas encore dessinés. Ces contraintes peuvent être tournées en avantage en donnant un premier cadre à la dynamique globale. Le projet étant actuellement peu

avancé, une large place est laissée à l'imagination dans le travail de structuration de la zone, et plus particulièrement pour nous : l'interface avec le parc.

La zone agricole du projet d'Agriparc est accolée à la frontière sud-est du parc du château des évêques. Il est donc important que son implantation dans le paysage communal ne dénature pas le lieu historique déjà existant. Toutefois, l'implantation de la plaine agricole dans l'environnement, est facilitée par son appartenance historique au château. Par exemple, le même mur en pierre ceint la plaine agricole et le parc de promenade (*photo 5*). En outre, la zone achetée contient un espace aménagé en jardin à l'anglaise en 1776 par l'évêque de Malide (4). Cet espace pourra être intégré à l'aménagement de la transition. Il pourrait apporter tant le côté « conservation historique » que celui de préservation de l'environnement présentée comme fonction de l'Agriparc.



Photo 5 : Le mur d'enceinte de la zone agricole

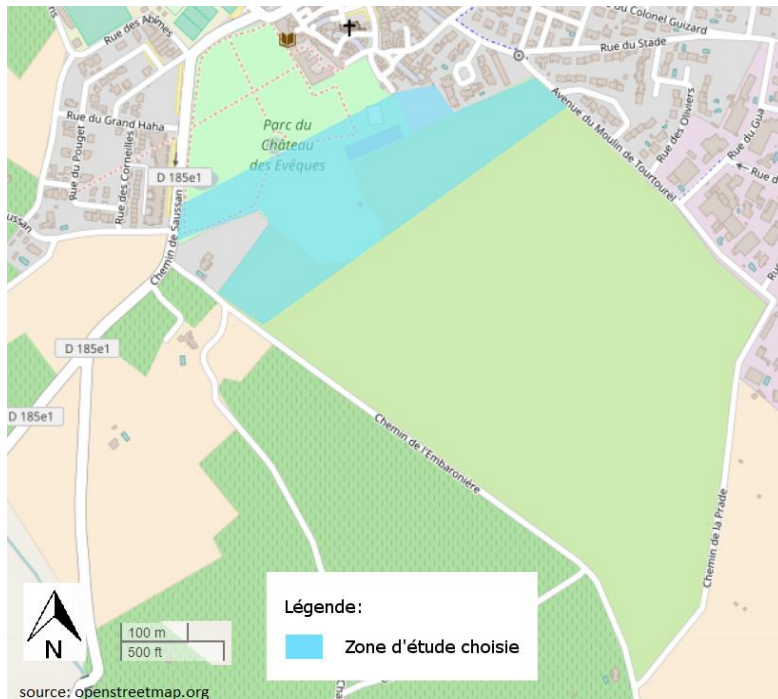
Source : « Le guide des Agriparcs : l'articulation possible des différents acteurs du site », Montpellier agglomération

D'autre part, Lavérune rencontre un certain nombre de problèmes de circulations et le futur projet de la mairie ne présente actuellement aucun aménagement pour les véhicules. Le projet présenté est très vaste, j'ai donc choisi de ne pas prendre en compte ce problème.

Enfin, l'activité de la plaine ne fera pas intervenir les mêmes types d'acteurs : travailleurs ou promeneurs. Cette différence majeure de fonction jouera un rôle très important dans la dynamique du lieu. Les activités agricoles pourront engendrer des nuisances sonores, olfactives et visuelles qui sont à prendre en compte dans l'aménagement de la zone de transition. L'objectif final du projet général est d'ouvrir les deux lieux l'un sur l'autre et non de créer une fracture paysagère et fonctionnelle. Il m'a paru donc particulièrement intéressant de travailler sur la zone de transition entre la plaine agricole (fonctionnelle et productive) et le parc de promenade qui est par essence contemplatif.

L'aménagement du parc et de l'Agriparc vont servir avant tout à la population. Les deux projets décrits précédemment ont vocation à être des lieux naturels agréables pour se promener et interagir avec la nature. Le projet final doit présenter une interface ouverte dans laquelle le parc et l'Agriparc pourront interagir sans gêner leurs fonctions respectives. Un utilisateur doit pouvoir passer d'un espace à l'autre sans se heurter à une frontière marquée.

Partie 2 : Une transition douce, entre un lieu contemplatif et une zone productive.



Carte 6 : Choix de la zone d'étude

L'interface entre le parc et l'« Agriparc » peut être pensée comme un troisième espace structural. Pour aménager cet espace, j'ai délimité une zone de travail de 7 hectares « à cheval » entre la partie sud/ sud-est du parc et la partie nord/ nord-ouest de la plaine agricole (Carte 6).

Cette zone comprend dans le parc un parcours sportif délabré, une zone à compost, un vivier, une aire de jeux pour enfants, un terrain de boules et une orangerie en ruines (localisés carte 4).

La zone achetée par la mairie, comprend l'ancien emplacement d'un jardin à l'anglaise.

Topologie du lieu



Photo 7 : grillage au fond du parc près du vivier

Source : photographie personnelle

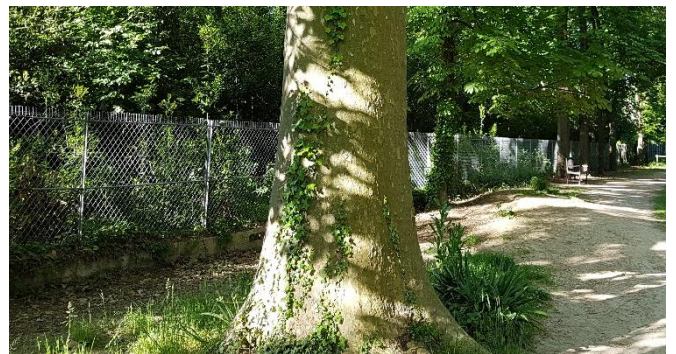


Photo 6 : grillage au fond du parc

Source : photographie personnelle

Actuellement, le parc du château et le futur Agriparc sont complètement déconnectés l'un de l'autre, séparés par un grillage. Ce grillage est visible sur les photos 6 et 7 ci-dessus.

Pour l'instant, aucun cheminement n'est tracé dans l'Agriparc. Les chemins du parc du château vont donc être les éléments fondateurs du tracé nord de la plaine agricole.

On retrouve ainsi 3 zones clés de connexions : au bout du chemin qui connecte le fond du parc au bassin de l'étoile, le fond de l'allée principale et devant l'orangerie (figure 1).

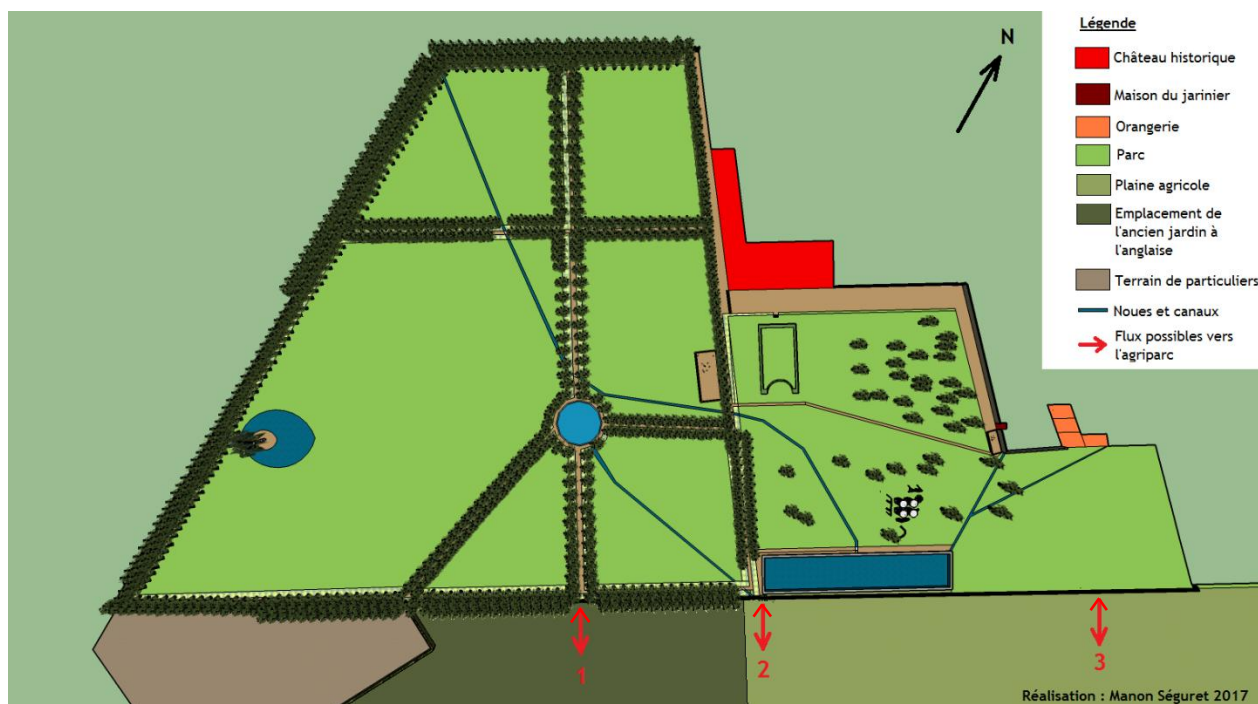


Figure 1 : Modélisation du parc aujourd'hui et ouvertures possible vers l'Agriparc

Ces connexions sont réparties à peu près équitablement le long de la frontière. Elles permettront une régulation du flux entrant et sortant d'un espace à l'autre.

Contradictions d'aménagement dans le parc

Dans la zone de transition définie, un certain nombre d'aménagements n'auront plus leur place dans les projets finis. Ils seront donc à aménager, déplacer ou supprimer pour une meilleure cohérence du lieu. On retrouve ces contradictions majoritairement dans le parc puisque la plaine agricole est à l'état de friche.

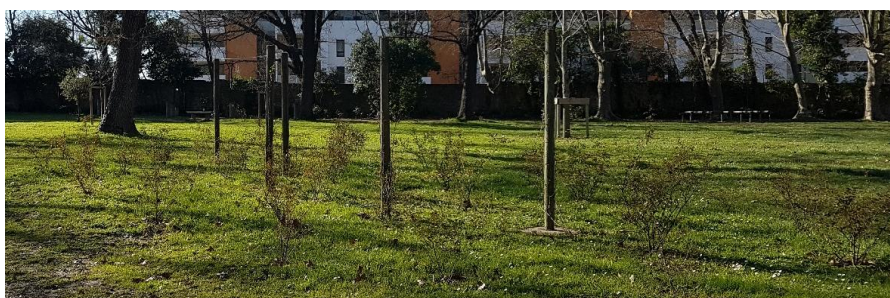


Photo 8 : plantation de rosiers autour d'infrastructures du parcours sportif

Source : photographie personnelle

Un parcours sportif a été installé peu après l'acquisition du domaine par la mairie dans les années 70. Il est aujourd'hui à l'abandon mais le conseil municipal ne prévoit ni de l'enlever, ni de le valoriser. Des arbustes

ont même été plantés au milieu d'un élément du parcours (Photo 8). La quasi-totalité des éléments de ce dernier sont présents dans la zone de transition étudiée.

L'aire de jeux des enfants est installée proche du vivier (Photo 9) ce qui présente une double contradiction : ce lieux est à la fois dangereux (sans surveillance, les enfants risquent de tomber dans l'eau malgré des filets installés dans l'eau).



Photo 9 : Aire de jeux pour enfants dans le parc

Source : photographie personnelle

Proche de la zone de jeux, la mairie aménagé la « cabane du jardinier » en janvier 2016(11) pour le club de boulistes local. Antérieurement, les boulistes jouaient devant la façade du château et gênaient la circulation. Le terrain du jeu de boules ne fait pas partie des infrastructures du XVIII^{ème} siècle. La présence des boulistes, est un impératif culturel pour chaque village de la région, mais est en contradiction avec la volonté affichée par la mairie de rendre un aspect historique au parc.



Photo 10 : Zone de compostage du parc

Source :Photographie personnelle

Enfin, la mairie utilise aujourd'hui une partie du fond du parc comme compost pour les feuilles mortes ramassées. Cette zone est située au cœur de ma zone d'étude. Actuellement aucun aménagement n'est prévu et les feuilles sont stockées entre des barrières métalliques. (Photo 10) Cette nuisance paysagère sera prise en compte dans l'aménagement de la zone de transition.

Utilité d'une zone de transition

La création d'une zone de transition entre les deux projets permet de mutualiser un certain nombre d'infrastructures qui peuvent être présentes dans les deux lieux. Un parterre fleuri par exemple peut être présent dans un parc historique par son aspect esthétique et dans la plaine agricole par sa fonction environnementale envers les insectes pollinisateurs et de productive. Des potagers sont aussi à leur place à la fois dans la plaine agricole et dans la partie sud-est du parc.

Toutefois, la particularité des lieux peut entraîner un déplacement ou des modifications d'infrastructure même si elles restent proches de leur zone d'origine. Ainsi, une aire de jeux peut être installée dans la zone de transition si on installe des jeux du XVII^{ème} siècle par exemple. Elle pourrait alors valoriser le parc sans pour autant en impacter l'authenticité.

Le parc et l'Agriparc pourront être mis en lien via des infrastructures connectées aux deux lieux. Elles créeront une dynamique d'échanges entre les deux zones.

Une fusion douce grâce aux cheminements

Les trois chemins de connexion entre le parc et l'Agriparc présentent potentiellement trois dynamiques très différentes que j'ai choisi d'utiliser dans mon projet (nous avons vu ces trois chemins sur la *Figure 1*).

Le premier chemin du bassin en étoile aboutit à ce qui a été le jardin à l'anglaise. En reconstituant un espace semblable, on peut construire une zone particulièrement calme. On peut facilement imaginer trouver en ce lieu des tonnelles recouvertes de fleurs, des tables et des bancs à l'abri des arbres, des chemins plus sinueux... Cette disposition est sinueuse... Cette disposition est schématisée dans les *figures 2 et 3*.

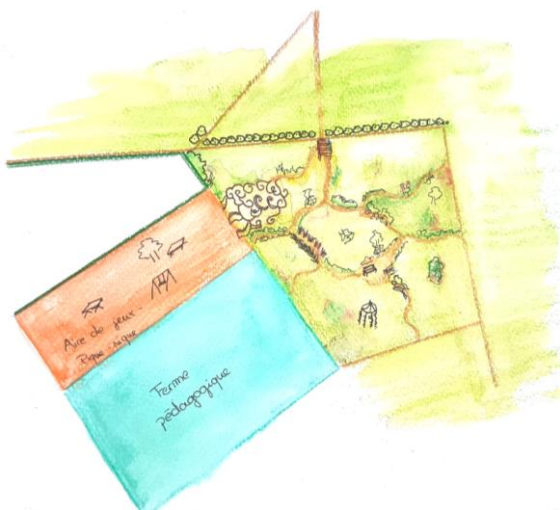


Figure 2 : Aménagement du jardin à l'anglaise



Figure 3 : Vue en perspective de l'allée menant au jardin à l'anglaise

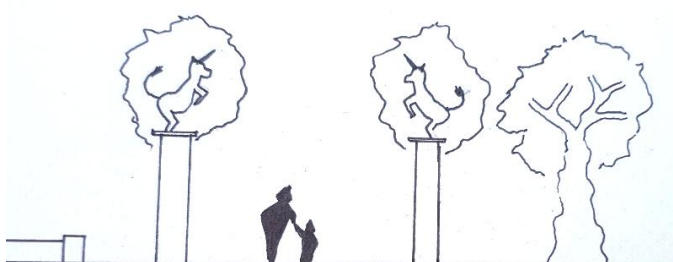


Figure 4 : Coupe transversale de la frontière sur l'allée principale

L'accès à l'Agriparc par l'allée principale du parc du château est l'accès que l'on pourrait qualifier « d'officiel » (Chemin numéro 2). On peut y retrouver de grands ornements de part et d'autre de l'allée. L'emblème du parc du château des évêques étant la licorne, un

couple de ces créatures légendaires pourraient symboliser le passage d'un lieu vers l'autre. Une continuité dans les allées au-delà des statues pourrait atténuer la fracture spatiale (Figure 4 et 5).

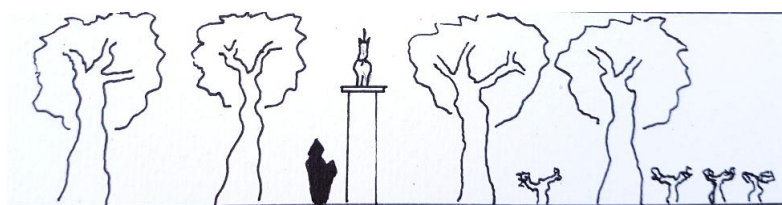


Figure 5 : Coupe longitudinale de la frontière sur l'allée principale

Enfin, le troisième chemin de transition est celui qui se prolonge au-delà des potagers devant l'orangerie. Nous nous trouvons dans la partie axée d'avantage sur la consommation. En effet, la partie est de l'Agriparc accueillera les points de vente des associations. On peut donc imaginer continuer l'allée des potager avec dans un premier temps une bordure de lavandes pour rappeler les herbes utilisés par les évêques et les plantes aromatiques de cuisine. Dans un deuxième temps, des arbres fruitiers et ornementaux pourraient accompagner les promeneurs vers les différents espaces de l'Agriparc comme des jardins partagés ou des vergers. Cette partie de l'Agriparc, plus proche de la route, pourrait devenir la partie plus « participative ».

Partie 3 : Réalisation : la zone de transition, un nouvel espace

Aspect paysager

L'aspect paysager de la zone de transition est une phase clé du projet. En effet, l'organisation et l'esthétique sont des éléments importants du parc du château.

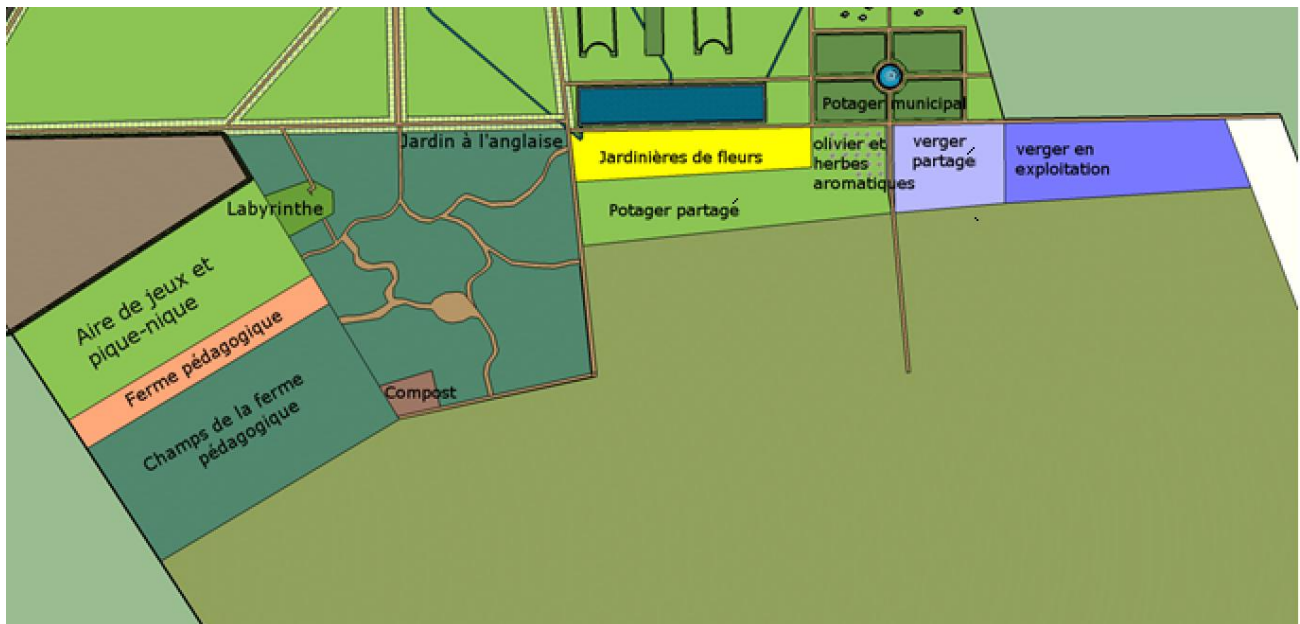


Figure 6 : Modélisation du projet

Les jardins classiques du XVIII^{ème} s'inspirent souvent du jardin de Versailles. C'est le cas du parc du château de Lavérune.(4)

On retrouve ainsi des parterres à la françaises, de multiples fontaines, un potager et un jardin à l'anglaise dans les deux parcs.(12) Le travail de paysagiste consistera donc à harmoniser une organisation ornementale et une autre, fonctionnelle selon les espaces.

Le lien paysager avec la plaine agricole est lui aussi très important : si le paysage n'est pas pris en compte, la plaine agricole de l'Agriparc se transformera en simple champ de maraichage. Il est donc particulièrement important de soigner la transition paysagère d'un côté comme de l'autre mais aussi de poursuivre cet effort dans les deux projets.

Les fontaines

Les ornements des bouts d'allées et des points centraux sont courants dans les parcs de châteaux. Ils peuvent aussi être utilisés pour dynamiser un lieu. Par exemple une fontaine, espace de rafraîchissement et d'ornementation d'un carrefour peut aussi être utilisée en pratique agricole comme un point d'eau.



Photo 11 : Fontaine du jardin de Catherine de Médicis au château de Chenonceau



Photo 12 : Fontaine à l'arrière de la ferme du XVIe siècle du château de Chenonceau



Photo 13 : Fontaine du potager du château de Chenonceau

Source : photographies personnelles

Sur le triptyque ci-dessus on peut voir trois fontaines du domaine de Chenonceau qui reflètent trois atmosphères différentes. La première a une fonction avant tout esthétique. La deuxième est plus petite et sculptée dans la pierre. Elle est située à l'arrière d'un bâtiment et entourée de bosquet. Elle peut servir de lieux de rafraîchissement et de détente. La troisième fontaine est située au carrefour de deux allées des espaces agricoles de Chenonceau. Son jet d'eau atteste de sa fonction esthétique, pourtant sa localisation met en avant son côté pratique.

On peut imaginer des fontaines aux carrefours de la zone de transition. Le réseau hydraulique du parc est suffisamment développé avec ses trois sources pour acheminer de l'eau.

Le jardin à l'anglaise

Le jardin à l'anglaise du XVIII^{ème} siècle est un jardin sinueux et pittoresque. Il est en complète opposition avec le jardin à la française. (12) Ces jardins sont caractérisés par la diversité végétale.

L'aménagement d'un jardin de style anglais dans mon projet pourrait être le moyen de préserver les essences exotiques plantées au XXI^{ème} siècle par Mr Brunet. La masse végétale constitue une « façade douce » entre le parc et la plaine agricole. Ce nouvel espace est en effet conçu comme « l'espace de la nature ». (13). Cet espace est un des seuls dans tout le parc où il est prévu de laisser la nature évoluer par elle-même.

On ne peut toutefois pas parler ici de restauration car le jardin ne sera pas identique à celui que parcouraient les évêques au XVIII^{ème} siècle. Le jardin à l'anglaise peut être constitué d'essences méditerranéennes pour limiter l'intervention des jardiniers et une utilisation minimale d'eau.

Le labyrinthe

Le labyrinthe est une structure que l'on retrouve régulièrement dans les parcs classiques. Espace ludique pour les enfants et de déambulation au milieu de la nature, il permet souvent la transition entre deux zones.

Dans mon projet, je prévois d'implanter un labyrinthe qui ferait la jonction entre le jardin à l'anglaise et la zone de jeux des enfants. La hauteur végétale permettrait ainsi de limiter la diffusion des cris des enfants dans le parc et cacherait les jeux depuis le jardin à l'anglaise.

La majorité des labyrinthes sont fait en haie de buis. Je propose de faire celui-ci en bambou. D'autres du mêmes types ont déjà été créés dans la région(14) (*photo 13*). Les bambous ont une croissance rapide et un faible entretien. Ils poussent verticalement ce qui facilite leur structuration et selon l'essence choisie, peuvent atteindre les hauteurs nécessaire pour un labyrinthe.



Photo 14 : labyrinthe en bambou à la bamboueraie d'Anduse

Source : <http://www.bamboueraie.fr/fr/le-labyrinthe>

Solution des problèmes ponctuels

Le parcours de santé

Le parcours de santé ne fait pas partie des fonctions remplies par le parc historique ou la zone « plaine agricole » de l'Agriparc. Il dénote actuellement dans le parc, d'autant plus que certains équipements devenus dangereux ont déjà été enlevés ou « cachés ».

Je propose donc de le retirer de son emplacement actuel. Il pourra être envisagé dans le futur de le placer ailleurs dans le village comme dans la zone humide de la Mosson, autre partie du projet d'Agriparc.

Le terrain de pétanque

La mairie a récemment investi pour améliorer le confort des joueurs de pétanque. Bien que ne faisant pas partie de l'environnement du parc au XVIII^{ème}, la pétanque semble tirer ses origines de l'antiquité. Au XVIII^{ème} siècle, les nobles jouaient à des variantes de ce jeu (bilboquet, jeu de paume...)(15). L'évêque François de Malide a même installé un parcours de jeux de mailles de 600m en 1776 dans le parc (4).

On peut ainsi relier la tradition française des boulistes avec le parc historique du XVIII^{ème} siècle. Je propose donc d'installer un panneau explicatif de l'histoire du jeu de pétanque et des jeux dérivés, de leurs origines à leur utilisation actuelle. Cette action permettrait de replacer dans son contexte historique le jeu de pétanque et garder en cohérence, ce lieu ludique et culturel au sein du parc.

L'aire de jeux.

L'aire de jeux du parc doit être déplacée. Son nouvel emplacement devra être facilement accessible mais ne pas perturber la tranquillité du parc. Pour cela, il sera implanté proche de la route de l'Embaronière, au nord-ouest de l'Agriparc.

Ce choix présente 3 avantages :

- Un espace plus grand permettra l'installation de jeux adaptés aux enfants en bas âge comme aux plus âgés. On pourra même placer des tables de pique-nique.
- Les structures sont situées proche de la ferme pédagogique. Les enfants pourront rapidement voir les animaux. Les nuisances sonores seront concentrées à un seul endroit du parc, permettant la tranquillité aux autres (l'espace consacré étant toutefois suffisamment grand pour que le niveau sonore reste acceptable).
- Le chemin par le jardin à l'anglaise et le labyrinthe, plus ludique, permet un accès rapide à cette zone du parc.

La zone de transition : des nouveaux espaces pour les usagers

L'orangerie : un espace de partage

Une orangerie est un lieu d'entrepôts des plantes fragiles pendant la période de gelées. La mairie souhaite actuellement restaurer celle du château pour l'utiliser dans sa fonction d'époque. Dans de nombreux châteaux, cette zone a été convertie en restaurant ou salon de thé, comme c'est le cas au château de Chenonceau (*Photo 14*).



Photo 15 : Orangerie de Chenonceau

Source : photo personnelle

Il semble intéressant de garder ces deux utilisations pour l'orangerie du parc de Lavérune. En effet, le stockage des plantes se déroule uniquement l'hiver. Il est tout à fait envisageable d'utiliser ce local comme salon de thé l'été, d'autant plus qu'aucun établissement semblable n'est présent

dans le cœur de village. Il faut toutefois que l'infrastructure soit démontable pour l'utilisation hivernale de l'espace.

La mairie pourrait louer l'espace à un salon de thé à la manière d'une paillotte.

Ce nouveau lieu de rencontre dans le paysage historique serait bien sur soumis à l'autorisation des bâtiments de France car il serait situé dans un site classé. D'autres réglementations traitant de la sécurité et de l'hygiène sont aussi à prendre en compte. L'orangerie pourrait toutefois créer une dynamique à l'interface et importer la fonction de consommation de l'Agriparc sans dénaturer le parc. En effet, elle pourrait être un point de vente de produits transformés de l'Agriparc.

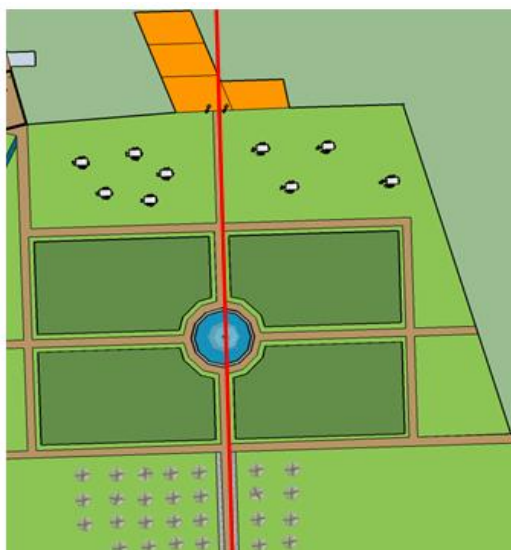


Figure 6 : Indication de la coupe transversale de la figure 7



Figure 7 : Coupe transversale de l'allée devant l'orangerie menant à l'Agriparc

Cette coupe montre le cheminement du château vers l'Agriparc selon un gradient de fonctionnalité. En effet, on part de l'orangerie dans le parc, lieu de plaisance et de repos pour aller plus au sud, vers les potagers qui peuvent être utilisés comme témoignage de la vie du XVIII^{ème} siècle. La fontaine au milieu du parterre amène un élément esthétique mais aussi utile puisqu'elle permet un ralliement au réseau hydraulique, utile pour l'arrosage des plantes. En sortant du potager, on arrive dans l'Agriparc. Une allée de lavande accueille dans un premier temps les promeneurs. Elle borde une oliveraie, culture régionale ancestrale, qui annonce l'arrivée dans la zone d'exploitation. Ces plantes sont typiques des régions méditerranéennes et donc sont tout à fait adaptées au climat. De plus, elles constituent une atmosphère que l'on retrouve dans les allées de grands domaines de la région et rappelle implicitement la majesté du lieu que l'on vient de quitter. L'allée pourrait ensuite être bordée d'arbustes puis d'arbres fruitiers qui ont l'avantage d'être à la fois des plantes d'ornement et de production(16). Cette allée mène les promeneurs vers les vergers productifs de l'Agriparc. Elle est donc construite en gradient contemplation/productivité lorsqu'on se promène du parc vers l'Agriparc.

Nous prévoyons la présence d'une ferme pédagogique qui assurera la fonction ludo-éducative de l'Agriparc. Elle pourra accueillir des journées découvertes pour les jeunes. Située proche de la zone de pique-nique et de l'aire de jeux des enfants, elle créera un lien entre les activités ludiques et éducatives. Elle sera aussi le lieu d'échange sur les pratiques agricoles d'hier et d'aujourd'hui. En tant que lieu de partage de pratiques anciennes, il peut être logique de placer la ferme hors de la zone du parc mais suffisamment près pour ne pas la déconnecter de l'influence historique du château. Les animaux qui peuvent créer des nuisances sonores et olfactives, seront gardés au-delà des bâtiments de la ferme.

Le bac à compost central sera installé aux abords de la ferme pédagogique. On pourra ainsi y déposer les branchages morts du parc et de la ferme pédagogique. D'autres bacs plus petits pourront être disposés dans l'Agriparc pour diminuer le chemin à parcourir. Cet emplacement du compost permet une éducation des visiteurs de la ferme pédagogique sur le tri des déchets organiques. Pour une information plus large, on peut disposer dans l'Agriparc des poubelles de recyclage à compartiments multiples avec zone de compostage(17).

Des jardins partagés pourront eux aussi servir de support pédagogique au travers d'actions d'associations. Les associations pourront potentiellement travailler en collaboration avec la ferme pédagogique, d'où leur implantation proche.

Des jardinières de fleurs à but productif pourront être implantées dans l'Agriparc, face au vivier. Elles créeront une symétrie par rapport au jardin à la française sur l'autre rive et contribueront au gradient fonctionnalité/ contemplatif.



Photo 16 : Poubelles de tri des matières organiques

Source : <https://www.ideegreen.it>

Le développement durable est au cœur du projet d'Agriparc, on peut donc mettre des poubelles de recyclage à compartiments multiples dans la zone ainsi que des « poubelles compost » pour sensibiliser la population. Ces dispositifs peuvent être mis en place dans des aménagements adaptés au design du parc historique, ce qui constituerait une continuité de l'équipement entre l'Agriparc et le parc.

L'aménagement de la zone de transition doit favoriser aussi la valorisation de la nature sous toutes ses formes : semi-naturelle comme dans le jardin à l'anglaise ou domestiquée dans le potager.

Conclusion

Le parc du château des évêques est patrimoine exceptionnel de la commune de Lavérune, inscrit aux monuments historiques. Les habitants se sont approprié le lieu, qui devient un élément central de la vie du village. L'aménagement de la plaine agricole, actuellement en friche, déplacera une partie de ses fonctions plus au sud. La zone de jonction avec cette plaine, actuellement fermée est particulièrement importante pour la cohabitation des deux espaces.

Les aménagements spatiaux proposés au travers des trois grands axes de circulation permettront de concevoir un passage graduel entre le parc, historique et à vocation ludique, et l'Agriparc aux objectifs d'éducation environnementale, de production et de valorisation de la filière courte de consommation. Partant de l'existant, nous avons envisagé une zone de transition sur sept hectares. Les trois chemins, aménagés pour passer du parc à l'Agriparc (et inversement), permettent selon le choix du passant de favoriser le repos et la tranquillité, le jeu en particulier pour les enfants, ou la consommation sur place, de denrées produites dans l'Agriparc, dans une orangerie rénovée et commercialement valorisée.

De nouveaux espaces ont été aménagés pour améliorer les services aux usagers :

- Le projet d'orangerie offre un nouveau service tout en respectant les fonctions de mémoire historique du parc et de consommation de l'Agriparc.
- La ferme pédagogique, liée aux fonctions ludo-éducative et environnementale de l'Agriparc, est un vecteur des valeurs agricoles ancestrales en lien avec le caractère historique du parc du château
- Les jardins partagés permettent une cohésion de la population et leurs agencements paysagers pourront permettre de lier le parc et l'Agriparc.
- Le labyrinthe et le jardin à l'anglaise sont aussi vecteurs de cohésion entre les deux projets en utilisant un lien basé sur le calme mais aussi le côté ludique.

Toutefois cette interface connectée implique l'interdépendance mais aussi le maintien des différences de chacun des deux lieux.

Nous proposons une zone de transition qui respecte le patrimoine historique d'une commune appartenant à l'agglomération d'une métropole du sud de la France, en tenant compte des utilisateurs tant de loisir que producteurs, et des impératifs écologiques des Agriparcs.

Bibliographie

1. Google Maps. [cited 2017 May 25]. Disponible sur: <https://www.google.fr/maps/place/Lav%C3%A9rune/@43.5847851,3.7652446,13z/data=!3m1!4b1!4m5!3m4!1s0x12b6ad8d6e9c89f:0x50f56a1aca58d591!8m2!3d43.584644!4d3.80436>
2. Urban Projets. *Plan Local d'Urbanisme*, modification 1. Document d'urbanisme: Lavérune 2013. Disponible sur: [http://www.laverune.fr/index.php/PLU-\(Plan-Local-d-Urbanisme\)?idpage=120&idmetacontenu=](http://www.laverune.fr/index.php/PLU-(Plan-Local-d-Urbanisme)?idpage=120&idmetacontenu=)
3. Commune de Lavérune. *Agenda 21 Lavérune*: agir pour l'avenir. Document de planification: Lavérune² 2014 [cited 2017 May 25]. Disponible sur: <http://www.laverune.fr/index.php/Agenda%2021%20-%20D%C3%A9veloppement%20durable%20?idpage=56&idmetacontenu=262>
4. CAIZERGUES Roger. *Lavérune*: un village en terre d'Oc. Manchecourt: Maury imprimeur; 2000. 159 p.
5. Commune de Lavérune. *Le château des évêques et son parc*: renaissance d'un lieu. Commune de Lavérune; 2010.
6. DE GIULI MORGHEN C, COURSIN D, TEZENAS DE MONTCELF. *Réhabilitation et aménagement du parc*: Diagnostic avant projet. Hérault, Lavérune: Architechte du patrimoine; 2006 Nov.
7. Service-Public Pro. "Travaux sur un monument historique ou aux abords d'un monument historique" [cited 2017 May 25]. Disponible sur: <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32190>
8. Montpellier Agglomération. *Le guide des agriparks*. Rapport d'information.KFH; 2011.
9. Écolothèque de Montpellier. [cited 2017 May 25]. Disponible sur: <http://ecolothèque.montpellier3m.fr/>
10. La Gloriette | Tours Val de Loire tourisme [Internet]. 2014 [cited 2017 May 25]. Disponible sur: <http://www.tours-tourisme.fr/voir-faire/patrimoine-chateaux-et-jardins/parcs-et-jardins/468054-la-gloriette>
11. Commission de Communication municipale. "La maison du jardinier" L'échos Lavérunois. n°86 2016 Jan. p7.
12. Binette et jardin. "Le jardin à l'anglaise." Le monde.fr. 2017. Disponible sur: <http://jardinage.lemonde.fr/dossier-153-jardin-anglaise.html>
13. La ferme Ornée de Carrouges. *Histoire de l'art des jardins*. 2014 p. 37.
14. La Bambouseraie d'Anduze. "Le labyrinthe" [cited 2017 May 28]. Disponible sur: <http://www.bambouseraie.fr/fr/le-labyrinthe>
15. ROUGA C. "La pétanque". Bonjour du Monde – Grèce . 2013 [cited 2017 May 27]. Disponible sur: <http://www.bonjourdumonde.com/blog/grece/11/tradition/la-petanque>
16. LAGNEAU A, BARRA M, LECUIR G. *Agriculture urbaine*: vers une réconciliation ville-nature. Vol. 1. Neuvy-en-Champagne: Le passager clandestin; 2015. 313 p.
17. DE SIMONE A. "Compostiera domestica, tutte le info". Idee Green. [cited 2017 May 28]. Disponible sur: <https://www.ideegreen.it/compostiera-domestica-45162.html>

Annexes

Fiche de lecture 1 : CAIZERGUES, Roger. *Lavérune : un village en terre d'Oc*. Manchecourt : Maury imprimeur SA, 2000. 159 p.

Cet ouvrage retrace l'histoire d'un village du sud de la France, Lavérune, des temps préromains à l'an 2000, date de parution du livre. C'est un ouvrage rassemblant des témoignages des habitants du village, basés sur des archives communales ou privées, mais surtout, leur vécu.

Jusqu'au 17^e siècle, nous n'avons que peu d'informations et beaucoup de suppositions sur l'histoire et l'aménagement du village. Les premiers bâtiments remarquables, que nous pouvons observer aujourd'hui encore, sont apparus à la fin du 15^e ou au début du 16^e siècle. J'ai choisi comme terrain d'étude le château « des évêques » et son parc. Acheté par la municipalité en 1973, il fait partie des monuments remarquables décrits dans l'ouvrage. J'ai donc choisi de lire cet ouvrage.

Lavérune, un village en Terre d'Oc décrit les nombreux propriétaires du château et de son parc ainsi que les différents aménagements qu'ils y ont apporté. Les descriptions du parc m'ont particulièrement intéressée. Bien que ne présentant pas un plan précis des aménagements, les descriptions du livre m'ont donné une idée précise de l'agencement du parc aux différentes époques. Cinq propriétaires ont contribué à son élaboration.

- Mr de Gallière a pour la première fois aménagé ce qui allait devenir par la suite le parc dans la première moitié du 17^e siècle.
- Un siècle plus tard, l'Evêque de Colbert y amène de nombreuses installations : le jardin à la française, un vivier et autres bassins au travers desquels on circulait en gondole comme à Versailles, un nouveau réseau hydraulique, une orangerie et des bâtiments d'exploitations (moulin à huile, jasse aux bœufs, bergerie et potager).
- En 1776, l'Evêque de Malide plante un jardin anglais et aménage l'île de la Tourtoulrière sur une des trois sources du village.
- Lorsque le château redevient propriété de particuliers suite à la révolution, Mr Brunet aménage un jardin d'essai pour essences exotiques dans le parc.
- Enfin, la commune acquiert le Château et son parc en 1973. Elle y aménage une aire pour enfant, un parcours sportif, une piste de danse...

Le parc comprend une partie dite « en prairie » sur laquelle cet ouvrage ne donne que peu d'informations en dehors de l'installation de bâtiments d'exploitation par l'évêque De Colbert.

Ce livre m'a permis de resituer les différentes infrastructures du parc et d'en connaître leurs origines. Ce travail historique est particulièrement important dans mon projet car le parc et le château, classés, doivent être pris en compte dans l'aménagement global afin de ne pas les dénaturer.

Fiche de lecture 2 : LAGNEAU, Antoine, BARRA, Marc, LECUIR, Gilles. *Agriculture urbaine : Vers une réconciliation ville-nature*. Neuvy-en-Champagne (72240) : Éd. le passager clandestin, 2015. 1 vol. 313 p.

Ce livre souligne la réelle volonté des habitants citadins de se rapprocher de la nature. Il relate l'entente des habitants et spécialistes sur l'importance de la biodiversité dans des milieux anthropisés où la nature a été délaissée depuis de nombreuses années.

L'agriculture en ville peut contribuer à plusieurs fonctions telles que l'aménagement, l'économie, la biodiversité, la santé ou encore l'éducation, l'art et les loisirs. Il existe donc une multitude de formes d'agriculture urbaine qui sollicitent une diversité d'acteurs tout aussi grande. Cette lecture m'a révélé des acteurs auxquels je n'avais pas pensé dans l'élaboration de mon projet. Les auteurs décrivent de nombreux projets qui visent spécifiquement une ou plusieurs fonctions de l'agriculture urbaine.

Une interview de Mathieu Pasquereau, membre de l'association « *Vergers urbains* », m'a particulièrement intéressée. Il parle de la plantation d'arbres fruitiers en ville qui ont à la fois les caractéristiques d'arbres d'ornement et de productivité pour une faible emprise au sol. Leur installation a créé une nouvelle dynamique dans le quartier.

La pédagogie est un autre élément important de cet ouvrage. Les ruchers, les hôtels à insectes, les fermes pédagogiques ou les journées à thèmes sont autant d'outils mis en place pour sensibiliser la population à la préservation de la nature et à sa réhabilitation en ville.

Afin d'optimiser l'impact des projets durables sur la population, les futurs utilisateurs sont sollicités depuis quelques années, pour leur élaboration. Par exemple : les exploitants sont les mieux placés pour identifier des dysfonctionnements que les élus ou aménageurs n'auraient pas envisagé . Ou encore : une concertation avec les habitants permet de désamorcer des conflits et de savoir quel rôle ils veulent jouer dans le futur projet.

Considérer l'ensemble des acteurs du projet ne doit pas, pour autant en faire oublier le but : réimplanter durablement la nature en ville. Pour cela le choix des espèces utilisées est primordial. Recourir à des essences locales ou à fonctions particulières, limiter les pesticides... Ces actions permettent une meilleure viabilité du site et l'installation d'une faune et d'une flore adaptées. On peut aussi par ce biais réintroduire et préserver des races patrimoniales de la région qui ont été oubliées depuis quelques années. Elles sont pourtant tout à fait adaptées à leur milieu et en permet une meilleure gestion. Un système naturel urbain est « réussi » s'il peut s'auto-entretenir avec un minimum d'interventions humaines. L'espace naturel ne doit pas être un territoire supplémentaire entretenu par l'homme. Il doit avant tout rendre des services écologiques au milieu urbain.

Accueillir des animaux en ville, nécessite le respect de règles d'agro écologie, permettant la cohabitation d'espèces domestiques et sauvages. Par exemple : délimiter les champs par des haies donne un habitat à nos élevages mais aussi à une biocénose composée d'insectes, d'oiseaux, de rongeurs etc. A travers un ensemble d'actions écologique, la réimplantation raisonnée d'animaux en ville est donc bénéfique au milieu.

La production urbaine ou périurbaine n'est pas, aujourd'hui, destinée au marché local. Ce livre donne l'exemple de la production céréalière intensive de l'île de France destinée au marché mondial et non local, alors que la quasi-totalité des aliments de la région sont importés. Cette lecture m'a permis de réaliser que la distance parcourue par les aliments (aussi appelé kilométrage alimentaire) était désastreuse, même pour les aliments issus de l'agriculture biologique.

Tout au long de ce livre, on comprend que la préservation des espaces agricoles urbains est avant tout liée à la volonté des élus, matérialisée par les documents d'urbanismes comme le PLU. Installer des jardins sur des toits ou des terrasses permet de contourner le manque de volonté du pouvoir exécutif dans le domaine écologique. Mais ce n'est pas possible partout. Il est donc du devoir de l'aménageur de penser à ces espaces utiles (privés et publics) lors de l'aménagement des villes et de la réalisation des documents d'urbanisme.

Ce livre m'a permis de me poser de nombreuses questions sur la gestion de projets et leur pérennité. Il m'a permis d'approfondir mon travail et d'explorer de nouvelles pistes d'aménagement.

Annexe 3 : Tableau récapitulatif des propriétaires du domaine du château

Source : CAIZERGUES, Roger. *Lavérune : un village en terre d'Oc*. Manchecourt : Maury imprimeur SA, 2000. 159 p.

	laïques
	protestants
	catholiques (propriété des évêques)
	Aménagements du parc

période de propriété	dynastie	dates particulières	propriétaires	aménagements sur le parc
975	Frédol			
1359				
1359	Pelet	Fin 15 ^e début 16 ^e	Alzias II ou Pons de Pelet	vestige dans l’aile du parc, au rez-de-chaussée et dans la remise
		1530-1550		Amélioration probable du parc
1617	Gremian	1622	Jacques Pelet de Coursac de Grémian	Il s'intéresse peu à Lavérune
1626	Gallière	1626-1652	Daniel de Gallière	aménagement ce qui va devenir le par cet modernise le manoir des Pelets.
1670		1652-1670 (vente)	Pierre de Gallière (neveu)	
1692	Thomas	1670 (achat)	Antoine de Thomas	
		1685	Fille Judith	
1692	de Pradel	1692	Mgr Charles de Pradel, évêque et propriétaire du Terral voisin rachète le parc	
1696				

1697	de Colbert	1701	Joachim Colbert de Croissy, neveu du grand Colbert	Il veut mettre sa "maison des champs" aux goûts de Versailles. Le parc planté par Galière est déjà réputé pour ses eaux courantes et sa fraîcheur. Colbert y installe un jardin à la française, des bassins, des viviers, on y circule en gondole comme à Versailles.
		1702-1710		Réaménagement du château du XVIe avec ajout d'un deuxième étage
		1703-1720		Le domaine est entièrement clos de murs, le réseau hydraulique est redessiné (canons en terre cuite + canal à ciel ouvert). Aménagement d'une orangerie et des bâtiments d'exploitations (moulin à huile, jasse aux bœufs, bergerie et potager). Drainage de 3 sources.
1738	Berger de Charancy	1743	George Berger de Charancy	
1748	de Villeneuve	1752	Renaud de Villeneuve, réputation de charité	Le château est aménagé dans sa configuration actuelle (moins une aile détruite depuis).
1758		1753-1758		Construction de la salle à l'italienne, allègement du 2eme étage sur l'aile de la terrasse, l'entrée principale est sur le parc.

	de Durfort	1768	Robert de Durfort, charitable et tolérant.	Publication anonyme qui qualifie le château de "grand et sans aucun goût à l'exception de la chapelle" mais ne tarie pas d'éloge sur le parc "sans conteste le plus beau qui soit loin d'ici". Signalisation du jeu de mail et de vignes donnant un "vin grec" très estimé.
1774		1767		Le propriétaire fait refaire le système hydraulique du parc
		1770		Le propriétaire plantation de vigne à la place des friches de zones incultes par ordonnance royale.
1774	de Malide	1776	François de Malide	Le château est en état. Le propriétaire fait planter dans le parc un jardin à l'anglaise "à la mode". Il porte le parcours du mail à 600m et aménage l'île de a Tourtoulrière.
1789				REVOLUTION
Fin du XVIIIe siècle	Propriétaires privés laïques	1791	2eme maire Pierre Arnaud	Récupération du bien par l'État et vente à des particuliers
			F de Malide émigre	
			Louis brunet (rachat)	
XIX e siècle		années 1810	Brunet	Passionné de recherche agronomiques, le propriétaire aménage un jardin d'essai pour essences exotiques dans le parc du château.
		1895	Mr Petit	fait abattre une grande partie des arbres du jardin à l'anglaise et beaucoup d'autres du parc primitif.
Xxe siècle			1966	

		1973		toiture, salle à l'italienne, certaines parties du château inscrites à l'inventaire des monuments historiques.
	Collectivité locale	1973	Mairie	acquisition par la mairie du château et du parc laissant à un particulier la partie jadis en prairie et le parc à l'anglaise. Partie acquise ouverte au public. Aménagement d'une aire de jeu et d'un parcours sportif.

35 allée Ferdinand de Lesseps
BP 30553
37205 Tours cedex 3

Sous la direction de : ETIENNE Laurent

SEGURET Manon
Type de l'exercice : Projet individuel
Promotion 2016-2017

Transition douce entre un parc historique et un espace agricole en cœur de village

Résumé :

Le parc du château de Lavérune (34), dit « des évêques » est inscrit aux monuments historiques. De nombreux aménagements ont déjà été effectués pour lui rendre un style proche de celui qu'il avait au XVIII^{ème} siècle, période la plus fructueuse au niveau de ses aménagements. Récemment, la mairie a élaboré un projet d'Agriparc sur la plaine agricole liée au château. L'aménagement proposé dans notre travail traite de la jonction de ces deux espaces. Trois axes majeurs de circulation y créent trois flux transitionnels différents. Le premier axe joint une zone plus bucolique qui mène au travers un labyrinthe à une zone de jeux pour enfants. Le deuxième axe, dit « principal » lie directement le château au cœur de l'Agriparc. Enfin, le troisième axe présente majoritairement une fonction économique et fait le lien entre l'Agriparc et l'orangerie du château.

De nouvelles infrastructures complètent le projet transitionnel : une ferme pédagogique à l'ouest du parc, une aire de jeux pour enfants, un jardin à l'anglaise, un jardin partagé, un potager municipal et une orangerie-salon de thé.

L'ensemble de ces aménagements ont pour but d'améliorer la qualité du lieu pour les usagers tout en préservant les fonctions de chacun des deux zones ainsi connectées.

Mots clés : XVIII^e siècle ; France ; Monuments historiques ; Parc ; Château ; Agriculture urbaine ; Zone de transition ; Agriparc.

Localisation géographique : Occitanie, Hérault, 34.